Image not found or type unknown

Location meublée en lmnp

Par **kiki85500**, le **03/08/2025** à **08:34**

Bonjour,

Ma maman rentrera bientôt en EHPAD.

Elle est propriétaire de sa maison dont mon frère et moi même possédons 25% chacun.

Nous envisageons mettre cette maison en location meublée pour étudiants(es) sous le régime LMNP.

Qu en pensez vous ?

Qu elle incidence peut il y avoir lors du décès de notre maman vis à vis notamment de la succession ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

MT.

Par **Rambotte**, le **03/08/2025** à **19:12**

Bonjour.

Nous imaginons qu'elle est unique usufruitière du bien, et que la nue-propriété est 50% pour elle, et 25% pour chacun des 2 enfants ?

Elle peut mettre en location, à vérifier si votre accord est nécessaire si on considère que c'est un bail commercial.

Au décès, vous héritez de la seconde moitié et vous recouvrez la pleine propriété. Le bail se poursuit avec vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés